

SARS-POTERIES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 16 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Ludovic COMEAU.

Absents excusés :

Date de convocation : 9 novembre 2023 - **Date d'affichage :** 9 novembre 2023

Nombre de Conseillers présents : 15 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : Franck HUGOT

Ordre du jour

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 25 SEPTEMBRE ET 5 OCTOBRE

Madame la Maire, ouvre la séance et demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant les procès-verbaux des réunions de conseil du 25 septembre et 5 octobre transmis par mail avec la convocation.

PV du 25 septembre

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

PV du 5 octobre

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

Avant de prendre part aux délibérations, je vous demande si vous acceptez deux délibérations qui n'ont pas été mises sur la convocation :

- Demande de subvention US Foot
- Prise en charge de bus pour les sorties scolaires

L'ensemble des membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité le rajout des 2 sujets.

1. Décision modificative

Cette décision modificative a pour but de payer les factures d'avances/acomptes demandées par les entreprises lors de début de chantier.

Chapitre 021 : Dépenses investissement – compte 2151 : - 26 000 €

Chapitre 023 : Dépenses investissement – compte 238 : +26 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

2. Stage « bateau à voile » pour les écoliers

Madame la maire propose au conseil municipal de reprendre l'activité initialement prévue avant la COVID, la prise en charge de la sortie de 4 jours « stage bateau à voile » sur le site du Val Joly.

Cette activité serait prise en charge pour les classes de CM1 et CM2. Celle-ci aurait lieu tous les deux ans et débiterait en fin d'année 2024.

Cette activité comprend le stage de voile et les allers retours en bus.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

3. Prise en charge des bus scolaires

Madame la maire propose au conseil municipal de prendre en charge le coût du bus pour les sorties cinéma.

En effet, il n'y aura pas de piscine du 8 janvier au 02 février 2024. Par conséquent, le budget bus sera donc diminué.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modalité de vote : main levée

4. Demande de subvention US Foot

L'association US FOOT a fait une demande de subvention exceptionnelle de 1500 euros.

La commune avait décidé en début d'année d'octroyer une partie de la subvention demandée car l'association n'avait pas présenté de bilan financier.

Publié sur le site internet le 10 janvier 2024

L'association a présenté à Mme La Maire le bilan financier.

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité de leur verser 1500 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 MME QUINZIN

Modalité de vote : main levée

5. Questions diverses

M HUGOT indique qu'une demande, auprès des membres du Conseil Municipal concernant l'ordre du jour, a été envoyée par mail. Au regard de l'ordre du jour final, les retours ne sont pas pris en compte. Il avait demandé, pour exemple, de reparler du plan Orsec. Pour finir, un mail a été envoyé pour prévenir d'une réunion sur le sujet et un entraînement un samedi en février sans pour autant le mettre dans l'ordre du jour. Le deuxième point que Mr HUGOT souhaitait également était d'avoir un retour de la visite de la maison se situant à côté de l'école. Est-ce utile de retourner les points que chacun souhaite ?

Mme La Maire précise que chaque question est importante. Cela lui permet de préparer les éléments de réponse. Elle explique que les points à l'ordre du jour correspondent à des points qui demandent une délibération. Les autres points sont positionnés dans les questions diverses.

- **Site de la commune**

Mme HECQUET présente les mises à jour sur le site internet. Tous les éléments sont présents : Délibérations classées par année, les procès-verbaux de la commune et du CCAS. Il reste à mettre les arrêtés réglementaires.

Les publications Facebook apparaissent lorsque l'on descend de la page d'accueil. Le bulletin municipal 2022 est épinglé en premier.

Mme la Maire propose que la commission communication puisse travailler sur le site.

- **Le Kiosque**

Madame la maire précise que les deux dossiers de subventions ont été accordés. Le reste à charge communal est de 20%. Mme HECQUET a en charge le montage du dossier. Le Service Juridique du Département vérifie le dossier. Pour le Kiosque la difficulté était la proximité de la Pierre du village. Les exigences du dossier sont plus importantes. La démarche prend du temps même si la commune reste dans les délais.

- **La Maison à côté de l'école**

Une visite a été effectuée le samedi 04 novembre. Le prix demandé est de 75 000 €. Il y a trop de travaux. Il y a différents niveaux donc pas très pratiques.

On ne part pas pour rénover la maison.

La question d'une séparation du terrain et de la maison au niveau de la vente sera posée. Le cabinet Explicités qui viendra le 29 novembre 2023 posera un regard global au niveau de projet et permettra d'arrêter des perspectives. Le Conseil Municipal posera une décision par la suite.

Madame Quinzin précise que des terrains rue Anatole France pourraient faire l'objet de création de parking si l'école se faisait au niveau 2. (Voir avec le propriétaire).

- **Tarif de la salle des fêtes**

La réponse n'est pas encore arrêtée. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

- **Lave-Vaisselle de la Caserne**

Mr MOLITOR explique que l'adoucisseur sera intégré. Il précise les différents éléments. Il s'agit de l'entreprise MBA à Dourlers. Le coût est d'environ 3 000 €.

- **Travaux rue Pasteur**

Mme la Maire a demandé à Ages et Vies de prendre en charge une partie des travaux. Celle-ci a accepté de prendre en charge 1/3 du montant HT soit 1 924 € HT.

- **Travaux rue Léo Lagrange**

Mr MOLITOR explique que l'enfouissement des réseaux est terminé. La voirie et les trottoirs sont en cours de réalisation.

- **Travaux pour la poste**

Mme la Maire précise que la poste a effectué le versement de 32 109,59 €. La reprise de la poste n'a rien coûté à la mairie.

- **Courrier Partenord**

Il y a eu un Café Rencontre. Il n'y a rien eu en retour. Partenord demande que les habitants ouvrent des dossiers. Mme QUINZIN explique les difficultés administratives de la société. Mme la Maire demande que les habitants remontent à la mairie les dossiers en cours afin d'être plus précise dans les demandes faites auprès de Partenord.

Mme la maire précise qu'elle s'est rendue sur place avec Mme Flamme de Partenord pour constater qu'un logement est envahi de rats. Une entreprise spécialisée va intervenir.

Mr COMEAU explique que depuis 5 ans, il demande à Partenord des interventions. Ils ne font rien.

- **PLUI**

Suite à l'enquête publique, trois remarques ont été faites par des habitants.

Mme la maire, en accord avec la 3CA, abandonne l'OAP sur la construction de logements situé rue de Dourlers. En contrepartie, une parcelle a été remise en constructible avec une limite de 10 logements maximum avec un étage.

Le PLUI doit être signé au 2^{ème} trimestre 2024. La révision du PLUI est prévue en 2027.

- **Reconnaissance en patrimoine historique des calvaires**

Mme QUINZIN demande que les calvaires soient classés. Mr MOLITOR rappelle que le classement entraîne des règles strictes (500m autour).

- **Réunion des écoles**

À la suite du dernier conseil d'école, Mme Lamant a demandé aux enseignants s'il y allait avoir une kermesse car les élus souhaitent distribuer les livres en fin d'année comme avant la COVID.

Mme Gillet a précisé que ce n'était pas une priorité. Cette demande était faite trop tôt dans l'année scolaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 20h30.

Suivent les signatures :

Sandra BROGNET, Maire

Franck HUGOT
Secrétaire de séance